

PROGRAMME D'AIDE À LA CONSTRUCTION OU À L'ACQUISITION



CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE NOUVELLE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à promouvoir :

- L'établissement de nouveaux arrivants
- La stimulation de l'économie locale

QUI PEUT APPLIQUER ?

Toute personne qui a construit ou acquis sa PREMIÈRE RÉSIDENCE PRINCIPALE dans les limites de la Municipalité de Nouvelle au cours des 24 mois précédents le dépôt de la présente demande et qui n'a jamais bénéficié du programme auparavant.

EN QUOI CONSISTE L'AIDE FINANCIÈRE ?

L'aide financière correspond, selon le type de demande, à un unique versement effectué par chèque :

- CONSTRUCTION - Un montant de 1 000 \$ pour une nouvelle adresse ou un immeuble à logements
- ACQUISITION - Un montant de 500 \$ pour l'achat d'une propriété

AIDE FINANCIÈRE À LA CONSTRUCTION

Types de constructions admissibles : Unifamiliale Multilogements Bi-générationnelle

Documents à joindre à la demande : Permis de construction officiel de la municipalité
ET
Preuve d'occupation de la résidence avec adresse

AIDE FINANCIÈRE À L'ACQUISITION

Types de logements admissibles : Unifamiliale Multilogements Bi-générationnelle

Documents à joindre à la demande : Les deux (2) premières pages de l'acte notarié
ET
Preuve d'occupation de la résidence avec adresse

COMMENT APPLIQUER AU PROGRAMME ?

- Télécharger et remplir le formulaire via le site web de la Municipalité et le transmettre par courriel, accompagné des documents nécessaires, à l'adresse corpodeveconomique@gmail.com
- Ou retourner le formulaire rempli en format papier et les autres documents nécessaires au bureau municipal situé au 470, rue Francoeur à Nouvelle

Le présent programme entre en vigueur le 17 octobre 2022. Le programme est effectif jusqu'à épuisement du budget annuel.

